

FEDERALE ASSURANCE

CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 10 MAI 2022

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2021.

La Caisse Commune a, en 2021, réalisé un résultat avant impôts et ristournes en hausse de 5,5%. Ceci a permis le versement d'une provision exceptionnelle -à savoir non-récurrente- à hauteur de € 12,2 millions pour renforcer la réserve IBNER (Incurred But Not Enough Reported). Conformément à la tendance déjà notée au cours des trois années précédentes, son encaissement a encore connu une augmentation, mais plus marquée (+ 8,4 %). Pointons aussi des frais d'exploitation en baisse (- 7,7 %), des résultats financiers dépassant les objectifs fixés (hausse significative de 23,1 %), mais une charge des sinistres elle aussi en forte hausse (+ 27 %), liée à une augmentation de leur fréquence.

• L'encaissement

La croissance de l'encaissement (+ 8,4 % par rapport à 2020) a porté son total, en 2021, à € 79,5 millions. Le contexte dans lequel le chiffre d'affaires a été réalisé en 2021 se présente comme suit :

- Contrairement aux attentes, la pandémie de coronavirus n'a pas eu d'impact significatif sur l'encaissement en 2021. Le secteur de la construction a pu, à l'inverse d'autres secteurs, poursuivre ses activités ;
- Nous constatons, sur le marché, un durcissement des conditions tarifaires ;
- Plusieurs affiliés importants ont été acquis en 2021 ;
- Le résultat des décomptes de 2020 a eu un impact positif sur les primes en 2021 ;
- FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

- **La sinistralité**

Le ratio entre le coût total des sinistres survenus au cours de l'exercice en accidents du travail et les primes évolue défavorablement. La charge des sinistres survenus durant l'exercice 2021 connaît une augmentation significative de 28 %, passant de € 68,10 millions à € 87,31 millions. Elle est à corrélérer avec le nombre absolu de sinistres, lui aussi en hausse de 24,9 % et qui s'élève à 13 235 dossiers. La Caisse Commune a, en 2021, déploré deux sinistres très graves ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et quinze cas mortels pris en charge (pour sept en 2020).

L'arrivée d'un nouveau client important issu du secteur de l'intérim et la reprise des activités économiques après les deux confinements en 2020 constituent les raisons de cette augmentation.

Cette hausse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

- **Ristournes**

Le résultat de la Caisse Commune lui permet d'accorder des ristournes, pour un montant total de € 0,83 million.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les règles du régime de solvabilité (Solvency II), s'élève à 159% au 31 décembre 2021 (montant non encore audité).

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2021

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

	2021
Actifs incorporels	2.231.398,32
Placements	834.548.405,92
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	25.126.482,90
• les placements dans des entreprises liées :	113.534.211,84
• les autres placements financiers	695.864.776,39
et essentiellement :	
– les actions et autres titres à revenu variable	89.897.030,99
– les obligations et autres titres à revenu fixe	472.561.386,46
– les prêts et crédits hypothécaires	18.197.637,66
– les autres prêts, essentiellement en private equity	115.208.721,28
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	545.582,55
Créances	20.878.783,35
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opérations d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	9.956.097,45
• nées d'opérations de réassurance	1.233.671,42
• autres créances reprenant essentiellement les sommes restant dues pour les prêts hypothécaires, les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes- courants avec les entreprises liées et les charges d'exploitation à récupérer.	9.689.014,48
Autres éléments d'actif	9.807.239,63
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	2.745.142,76
• les valeurs disponibles	7.062.096,87
Comptes de régularisation	
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus.	15.170.114,72
TOTAL	883.181.524,49

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	85.114.688,55
Parmi ces capitaux propres, figurent :	
• les plus-values de réévaluation	10.495.957,42
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	57.016.617,37
• le bénéfice reporté	1.546.582,49
Provisions techniques	750.071.534,70
Elles représentent la valeur des engagements vis-à-vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion future	595.794.712,76
• provisions pour égalisation et catastrophes	130.778.469,26
• provision d'indexation	23.498.352,67
Provisions pour autres risques et charges	9.062,14
Il s'agit des provisions pour pensions et pour frais sur immeuble	
Dépôts reçus des réassureurs	302.063,41
Dettes	46.733.714,08
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe	6.044.370,45
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer au Fonds des Accidents du Travail (F.A.T.)	
– les cotisations O.N.S.S. et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistres à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	1.562.305,00
• les dettes envers les établissements de crédit	34.044.480,00
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales,	5.082.558,63
Comptes de régularisation	950.461,61
TOTAL	883.181.524,49

AU COMPTE DE RESULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	78.779.787,11
Cette somme est le résultat de la différence entre	
• les primes brutes	79.448.044,56
• les primes cédées aux réassureurs (-)	668.257,45
Produits des placements	43.487.047,96
Ils comprennent :	
• les produits des placements dans les entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	2.629.210,65
• les produits des autres placements	29.243.568,67
Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur crédits hypothécaires et des intérêts sur autres prêts	
• les reprises de corrections de valeur sur placements	64.222,50
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable, au lieu de € 10.586.727 en 2020	11.550.046,14
Autres produits techniques nets de réassurance	53.791,97
Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations au F.A.T.	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	77.265.128,06
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	49.990.598,87
• la part des réassureurs (-)	-970,37
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	27.361.424,37
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-85.924,81
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-4.000.000,00
Cela concerne la provision d'indexation des rentes.	
Frais d'exploitation nets (-)	11.788.890,79
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	
Charges des placements (-)	6.231.452,43
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	2.425.654,62
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	2.141.485,98
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	1.664.311,83

Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	18.665.619,63
Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	-4.300.000,00
Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.	
Au 31.12.2021, elle s'élève à € 130.778.469,26 €	
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir augmenté la provision pour égalisation et catastrophes de € 4,3 millions, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à	
	2.507.301,11
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• capitaux propres	127.175,01
• ristournes à distribuer	833.543,61
• bénéfice à reporter	1.546.582,49

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La situation concernant le Covid-19 évolue favorablement et il y a un retour progressif à la normale.

Les derniers événements en Ukraine auront un impact financier réel sur la Caisse Commune, même si cet impact ne peut être évalué aujourd'hui.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 101,5 unités au cours de l'exercice 2021 contre 114,7 en 2020.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 9.349.247.

87 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 12 personnes ont suivi une formation informelle.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2021 a été marquée, pour la Caisse Commune, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le réviseur, les fonctions de contrôles et la Banque Nationale de Belgique.

- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2021).
- La diminution des ratios de solvabilité.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- Le support pour implémenter IFRS 17 et les clefs d'allocation.
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.).
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- La création du Risk Mapping.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2021 (montants non encore audités)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance sont confortables comparés aux niveaux des ratios définis dans le « Risk Appetite Statement ».

	<i>31/12/2021</i>	<i>Risk Appetite</i>
Mutuelle Vie	226%	150%
Société Coopérative	330%	150%
Caisse Commune	159%	150%

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque, mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de tolérance aux risques;

- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, une politique d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité, et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés quasi exclusivement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

Comme les obligations continuent à produire des rendements faibles sur les marchés financiers - ceux-ci sont par ailleurs soumis à d'importantes fluctuations -, il convient de rechercher des placements plus rentables, notamment en captant une prime d'illiquidité via la souscription d'emprunts non cotés et les investissements en infrastructure. Cela implique des processus d'analyse financière et juridique des placements encore plus pointus.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme pour renforcer les fonds propres.

En vue de protéger au bilan une majorité des plus-values latentes sur les portefeuilles d'actions, il a été décidé de recourir à l'usage de futures sur indices. Ces futures ont comme avantage d'être liquides, la fixation de leur prix est simple et transparente, et le coût de couverture est quasi nul.

L'environnement d'investissement est de plus en plus difficile, marqué par une forte concurrence et une baisse généralisée des rendements. Les revenus financiers récurrents ont seulement entamé pour la première fois leur régression en 2020, impactés par des niveaux de réinvestissement plus faibles et une nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II.

Les résultats financiers sont en forte hausse, suite aux plus-values immobilières importantes (€ 9 millions) sur la vente de l'immeuble Regatta à Federale REIM.

Hormis cet effet, les résultats financiers sont en légère baisse, en lien avec les éléments suivants :

- Hausse des coûts alloués aux placements selon les nouvelles clés d'allocation, mais pas aux coûts directs du département ;
- Hausse des résultats financiers récurrents de € 1,5 million grâce au double dividende 2019 & 2020 sur la nouvelle position en Euroclear (+ € 1,6 million). Cet élément a pu compenser l'impact de la baisse des rendements générale, la limitant à -0,06% (de 3,69% à 3,63%) ;
- Absence de résultats significatifs sur futures (delta de - € 5,5 millions) compensés par des plus-values sur actions immobilières ;
- Absence de pertes sur crédit.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'entreprise n'a pas d'activités en matière de recherche et développement.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

Monsieur Tom DE TROCH a succédé, le 11 mai 2021, à monsieur Tom MEEUS en tant que CEO, président du comité de direction.

Monsieur Werner VAN STEEN a été nommé en tant que membre du comité de direction par le conseil d'administration du 21 septembre 2021. Il est entré en fonction le 8 novembre 2021 en tant que Chief Operating Officer.

Le comité de direction est compétent pour les entreprises d'assurance et est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

La fonction de président du conseil d'administration est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Lors d'une assemblée générale spéciale qui a eu lieu le 16 novembre 2021, monsieur Philippe DE LONGUEVILLE a été nommé en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe pour une durée de trois ans.

Trois comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit, le comité des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance d'au moins un de ses membres.

Depuis 2018, le comité d'audit est présidé par monsieur Yvan FIEREMANS. Au 31 décembre 2021, il est composé de mesdames Céline AZIZIEH et Juliette DHERTE et de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Bruno THOLLEBEKE et Philippe DE LONGUEVILLE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- deux membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité d'audit a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité d'audit ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateur exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, et ce sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Ce comité fusionné sera présidé par madame Céline AZIZIEH et sera par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Yvan FIEREMANS, Bruno THOLLEBEKE, Philippe DE LONGUEVILLE et Philip MAEYAERT, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

Pour la Caisse Commune

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- la nomination de monsieur Philip MAEYAERT en tant qu'administrateur non-exécutif indépendant externe, pour une durée de trois ans (également membre du comité d'audit et des risques fusionné) ;
- le renouvellement du mandat de commissaire agréé pour une durée de trois ans (couvrant les exercices comptables 2022, 2023 et 2024) de la société DELOITTE Réviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (BCE n° 0429.053.863 – B00025), avec siège social à 1930 Zaventem, Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1 J, ayant comme représentant permanent monsieur Dirk VLAMINCKX (A01978), pour une rémunération annuelle de 72.300,00EUR, frais inclus, hors TVA et indexation annuelle ;
- de fixer la rémunération suivante pour les mandats exercés au sein du comité d'audit et des risques fusionné : une rémunération annuelle fixe de € 22.500 pour le président, de € 5.000 pour les autres membres, et un jeton de présence de € 2.250 par réunion à laquelle les membres assistent, les autres règles relatives à la rémunération applicables aux comités d'audit et des risques restant d'application.

S'agissant de montants globaux qui rémunèrent les mandats au sein du comité d'audit et des risques commun aux trois entreprises d'assurance, la répartition de ceux-ci se fera conformément à la clé d'allocation des coûts utilisée pour la répartition des frais au sein du groupe FEDERALE Assurance dont la dernière version a été approuvée par le conseil d'administration du 21 septembre 2021.

Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes entrant en vigueur à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- la nomination de madame Juliette DHERTE en tant que vice-présidente du conseil d'administration, jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024 ;
- le renouvellement du mandat de monsieur Vincent FAVIER en tant que membre du comité de nomination et de rémunération jusqu'au terme de son mandat d'administrateur, prévu lors de l'assemblée générale ordinaire de 2024.

Le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation des mandats suivants à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022 :

- le mandat de vice-président du conseil d'administration de monsieur Vincent FAVIER ;
- le mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Pierre-Marie MELIN.

Les fonctions extérieures exercées par les administrateurs exécutifs et non exécutifs, font l'objet d'une publicité via le site internet de FEDERALE Assurance (www.federale.be).

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Caisse Commune pour le travail accompli au cours de l'exercice 2021.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.